

MOTOCROSS

Solo / Side-car / Quad



Moto-Club Moto Club du Vieil Armand
N° d'affiliation 0983
Date 19/01/1996
Lieu Cernay
N° d'épreuve FFM -----
Organisateur technique MCVA
Adresse 6 rue Heinrich 68360 SOULTZ
e-mail wagner.richard@aviva-assurances.com
Téléphone 06 30 52 75 86



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course Jean-Marc Schickel

Licence : OFF 022 008

Président du Jury ou Arbitre Jean-Luc Müller

Licence : OFF 037308

Membre du Jury Thierry Pommier

Licence : OFF 037500

Membre du Jury Jacques Garret

Licence : OFF 011094

Commissaire technique responsable Jean-Pierre Lapeyrade

Licence : OFF 014441

Responsable du chronométrage Marie Jo Wasson

Licence : OFF 077134

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
<u>Espoir 85 cc</u>	<u>12 ans</u>	<u>15 ans</u>	<u>85 cc</u>	
<u>MX2</u>	<u>13 ans</u>		<u>125 2temps et 250 4temps</u>	
<u>MX1</u>	<u>15 ans</u>		<u>250 2temps, 450 4temps et plus</u>	
<u>Kids</u>	<u>7 ans</u>		<u>65 cc et 85 cc</u>	
<u>Open NCB (2 séries)</u>	<u>13 ans</u>		<u>125 2temps, 250 4temps, 450 4temps et plus</u>	

Engagement :

Site Internet Ffm.engage-sports.com

Contact Ffm.engage-sports.com

Adresse -----

Téléphone -----

e-mail -----

Chronométrage :

Location de transpondeur ----- oui non

Tarif -----

Caution -----

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org

MOTOCROSS

Solo / Side-car / Quad



Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

b. Contrôles administratifs

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical WOLFF Olivier

Nombre de secouristes 5

Hôpital le plus proche Emile Muller MULHOUSE

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 20

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site Terrain de Motocross Cernay

Adresse lieu dit Kielwasser

GPS - Latitude (Nord) 47°48'27.8"

GPS - Longitude (Est) 7°11'38.0"

b. Caractéristiques :

Longueur 1400 m

Largeur mini 5 m

Distance du 1er virage 120 m

Largeur de la grille 40 m

Nombre de OCP* 16

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité (Motos)		Capacité (Quads ou Side-cars)	
Essais : <u>40</u>	Manche : <u>40</u>	Essais :	Manche :

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : <u>2012/2013</u> Moto Club Vieil Armand Président Richard WAGNER 6 rue Heinrich 68360 SOULTZ www.mcva-cernay.com	Date :	Date : Numéro :



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 09 - Fax 01 49 23 77 23 - e-mail : epreuves@ffmoto.com - www.ffmoto.org

RÈGLEMENT PARTICULIER